

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'INTÉGRATION DES PROGRAMMES DU FEÉ AU PGEÉ
À LA SUITE DE LA DÉCISION D-2010-116**

1. Référence : Pièce C-OC-0005, page 37.

Préambule :

OC conclut ce qui suit :

« Finally, we remind the Régie that SCGM has an unusually high proportion of MFR gas users : an estimated 38,7% of all gas users in residential and multi-unit buildings are MFR. Therefore, if SCGM intends to achieve significant energy savings, it should attempt to address MFR users more broadly with appropriate programs targeted to their needs. »

Demande :

1.1 Veuillez préciser, parmi les 38,7 % d'utilisateurs de gaz naturel qui sont des ménages à faible revenu (MFR), la proportion de clients de Gaz Métro.